

A.S.A. "SERVICES A L'ENTREPRISE"

S.A.R.L. au capital de 55.000 €

5 rue du Tertre

44470 CARQUEFOU

414 841 205 RCS Nantes

Déposé au Greffe
le 19 JUIN 2010
sous le N° 300588
RCS N° 97 B1442

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 JANVIER 2010

L'an deux mil dix, le quatre janvier, à neuf heures, les associés se sont réunis à Nantes – 37 bis quai de Versailles, en assemblée générale ordinaire.

Sont présents :

- Monsieur Philippe GUIST'HAU, associé gérant, propriétaire de	500 parts
- Monsieur François-Xavier RENEAUME, associé gérant, propriétaire de	500 parts

Total	1000 parts
égal au nombre de parts composant le capital social.	=====

La séance est présidée par Monsieur François-Xavier RENEAUME, co-gérant.

Les associés signent le procès-verbal. En conséquence, il n'est pas dressé de feuille de présence.

L'Assemblée régulièrement constituée, peut ainsi valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ratification du transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- pouvoirs.

Les associés prennent d'un commun accord les résolutions suivantes :

Première résolution

La collectivité des associés décide de transférer le siège social à NANTES (44000) – 37 bis quai de Versailles, à compter du 1^{er} janvier 2010, et modifie en conséquence l'article 4 des statuts.

Article 4. – Siège social.

Le siège social est fixé à NANTES (44000) – 37, bis quai de Versailles.

Le reste sans changement.

Deuxième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les deux associés.

